



VADEMECUM 2023



QUELLE EST
LA DIFFÉRENCE
ENTRE
UN "GOLFEUR"
ET UN GOLFEUR ?

LA LICENCE
NATURELLEMENT.

ffgolf®

LICENCE 2022
DISPONIBLE DANS VOTRE CLUB
OU SUR WWW.FFGOLF.ORG

La Ligue de Golf des Pays de la Loire est aussi sur :



[Visitez les Golfs des Pays de la Loire](#)

VADEMECUM 2023

SOMMAIRE

Organigramme de la Ligue de Golf des Pays de la Loire et Commission G.E.	3
Résultats sportifs 2022	5
REGLEMENT GENERAL DU GOLF D'ENTREPRISE	6
Adhésion à la FFG pour les clubs	7
Participation aux compétitions du Golf d'Entreprise	8
Déroulement des épreuves	9
Condition de l'épreuve / interruption du jeu	10
Consignes particulières	12
REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES DE LIGUE	14
Championnat par équipe de Ligue / qualification coupe de France par équipe.....	15 et 16
Championnat de Ligue de P&P - qualification coupe de France GE	17
Coupe de l'Ouest Bretagne & Pays de la Loire	18
Championnat individuel de Ligue brut & net / Qualification Championnat Fédéral GE ..	19
Coupe des Présidents GE de la Ligue.....	20
Championnat de Ligue des divisions 1,2,3,4 et 5.....	21
Trophée 36 +	26
Composition des équipes par division de Ligue.....	27
Championnat départemental	28
Liste des associations Golf Entreprise de la Ligue selon leur comité départemental	29
Cahier des charges pour les directeurs de golf.....	30
Consignes d'organisation des manches de championnat Golf Entreprise de Ligue	31
Pour les Associations Sportives en charge du Recording	32
Le Développement du Golf d'Entreprise	33
Le Pass Go For Golf	35
Annexes :	
Calendrier général de la saison 2023.....	36
Tableaux des rencontres des divisions 1, 2, 3, 4 et 5	37 à 39

LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE

Organigramme au 1^{er} janvier 2023



LE BUREAU

ALAIN VALLET



PRESIDENT

FREDERIC DELAUNAY



VICE-PRESIDENT

Isabelle MARTY



VICE-PRESIDENTE

Sabrina MARTEDDU



SECRETAIRE

Jean-Luc EVENARD



TRESORIER

LES COMMISSIONS

Frédéric DELAUNAY



SPORTIVE

Alain VALLET



DÉVELOPPEMENT ET
PITCH & PUTT

Alain VALLET



COMMUNICATION

Eric COUDRIER



FORMATION

Eric COUDRIER



ARBITRAGE

Bernard MARTIN



JEUNES SCOLAIRES
UNIVERSITAIRES ET
HAUT NIVEAU

Isabelle MARTY



FÉMININE

Thierry LEROY



GOLF D'ENTREPRISE

M-Pierre CHAILLET



MÉDICALE

Gilles BERRUET



HANDIGOLF

Marc PETEL



Eric BAHUAUD



COMMISSION GOLF D'ENTREPRISE LIGUE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE

De gauche à droite :

Thierry LEROY - Délégué de Ligue pour le Golf Entreprise – Membre du Comité directeur de la Ligue de Golf des Pays de la Loire, Eric BAHUAUD et Jean-Luc EVENARD



Equipe CD 44 – GE (zone Ouest) :

Dominique PEUREY – Responsable Golf Entreprise Comité Départemental 44
Régis AUDOUIN



Equipe CD 49 – GE (zone Est) :

Laurent FRANCOIS – Responsable Golf Entreprise Comité Départemental 49
Jean-Yves JEUDON
Rodolphe LAMI



Le Golf d'Entreprise c'est toute une équipe à votre service...

RESULTATS 2022

Compétitions	TROPHEES
Championnat Individuel De Ligue Stroke Play Brut	Olivier LUCAS (Crédit Mutuel Nantes)
Champion de Ligue Par équipe de P & P (Ile d'Or)	Crédit Mutuel Nantes
Champion de Ligue par équipe Compétition en Stroke Play Net (Ile d'Or)	Manitou Sporting Club
Finale Championnat de France de P & P Golf de la Prèze	TOTAL DONGES 17 ^{ème}
Finale Coupe de France Golf Entreprise Golf du Haut Poitou	AS Manitou (22 ^{ème}) Orange MLK (25 ^{ème})
Coupe de l'Ouest Golf de La Freslonnière	Victoire de la Bretagne
Championnat ligue 1 ^{ère} division	2F OPEN 49
Championnat ligue 2 ^{ème} division	AIRBUS Nantes
Championnat ligue 3 ^{ème} division	Crédit Mutuel Nantes 2F OPEN 44
Championnat ligue 4 ^{ème} division	SOREGOR - ASPTT 2F OPEN 49 - COSTA
Championnat ligue 5 ^{ème} division	MANITOU - BPGO 2F OPEN 85 - PGA Police Angers



REGLEMENT GENERAL DU GOLF D'ENTREPRISE

**Ce règlement général est complété par le règlement particulier de chacune des épreuves.
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général.**

Entrée en vigueur des nouvelles règles de Golf 2023

Le Comité des Règles FFGolf a publié l'essentiel à retenir de ces nouvelles règles 2023, vous pouvez les consulter sur cette page : <https://www.ffgolf.org/regles/les-regles-2023>

RÈGLES DE GOLF 2023 : 5 CHANGEMENTS CLÉS
Le R&A et l'USGA ont publié la nouvelle édition des Règles de Golf, qui entrera en vigueur en janvier 2023.

LES 5 CHANGEMENTS CLÉS

<p>Nouvelle Règle Modifications pour les joueurs présentant un handicap</p> <p>Ces modifications font maintenant partie des Règles et sont en vigueur pour toutes les compétitions et tous les joueurs des catégories couvertes par la nouvelle Règle 25.</p>	<p>Remplacer des clubs endommagés</p> <p>Si votre club est endommagé pendant un tour (sauf en cas d'abus) vous pouvez le remplacer, le réparer ou continuer à l'utiliser.</p>
<p>Balle déplacée par des forces naturelles</p> <p>Lorsque votre balle est au repos après avoir pris un dégagement et qu'elle roule ensuite dans une autre zone du parcours en raison de causes naturelles, il n'y a pas de pénalité et vous devez la replacer.</p>	<p>Handicap sur la carte de score (Stroke play)</p> <p>Vous n'êtes pas tenu d'indiquer votre handicap sur votre carte de score et il n'y a pas de pénalité si vous rendez votre carte de score avec un handicap incorrect, car c'est maintenant la responsabilité du Comité. Ce changement est cohérent avec d'autres réductions de pénalités, comme la réduction de pénalité générale à un coup de pénalité pour avoir joué une balle incorrectement substituée.</p>
<p>Simplification du dégagement en arrière sur la ligne</p> <p>En utilisant cette option de dégagement, vous êtes tenu de déposer votre balle sur la ligne, et elle peut rouler à une longueur de club dans n'importe quelle direction.</p>	<p>Pour plus d'information sur les Règles de Golf, consultez usga.org ou randa.org.</p> <p>R&A USGA.</p>

ADHESION A LA FFGOLF POUR LES CLUBS G.E.

ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISE : A. S.

Sont reconnues Associations Sportives d'entreprise, les associations sportives loi 1901 d'Entreprise publiques ou privées.

Pourquoi adhérer à la FFGolf ?

Pour délivrer la licence qui est obligatoire et exigée sur tous les équipements de golf. Pour que les Associations G.E. puissent participer aux épreuves fédérales et/ou de Ligue. Pour permettre à ses adhérents de bénéficier d'une couverture d'assurance individuelle accident incluse dans la Licence FFG (*nouveauté 2016*) en plus de la responsabilité civile du joueur pour les dommages causés à autrui.

Comment adhérer à la FFGolf ?

En demandant à la FFGolf ou à votre Délégué de Ligue, un dossier d'adhésion qui devra être retourné pour avis à votre ligue régionale d'appartenance accompagné des documents suivants :

- *Un exemplaire des statuts conformes au droit des associations (loi 1901).*
- *Ces statuts doivent mentionner l'appartenance des membres de l'A.S. au personnel de l'entreprise ainsi que la définition de ses ayants-droits (retraités de l'Entreprise, conjoint/concubins, enfants, etc...).*
- *Un extrait K.BIS de l'entreprise.*
- *La liste des membres de son comité de direction.*
- *Une photocopie du récépissé de déclaration en préfecture de sa création et de sa publication au journal officiel sous son titre actuel.*
- *La désignation et le nombre de membres de chaque section sportive ainsi que le nom du responsable de la section golf.*

Il est aussi possible d'adhérer à la FFG en tant que section directe d'un **Comité d'Entreprise** ou en tant que **Section Territoriale d'Entreprise** (STE) pour les grandes Entreprises ou administration nationale qui dispose d'une Association Sportive unique au plan national. Les formalités administratives d'affiliation à la FFG sont différentes dans ces 2 cas.

Solliciter le délégué de Ligue Golf Entreprise pour toute précision sur les affiliations

Pour mémoire, la ligue de Golf des Pays de la Loire regroupe 5 départements : **44, 49, 53, 72, 85.**

Pour tout renseignement :

Thierry LEROY – Délégué de Ligue - Golf Entreprise
40 rue du Moulin des Carmes
44300 NANTES
☎ : +337 62 16 63 66

Courriel unique pour tout contact ✉ : thierry.leroy@creditmutuel.fr

PARTICIPATION AUX COMPETITIONS GOLF D'ENTREPRISE

CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FFG

Le jumelage entre 2 associations n'est pas autorisé.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Jeudi 17 février 2023

auprès du délégué Golf d'Entreprise de la ligue, concrétisée par l'envoi d'un chèque libellé à l'ordre de la Ligue de golf des Pays de la Loire de **40 € par équipe engagée** (*tarif inchangé depuis 2012*) pour participer aux compétitions par équipe organisées par la Ligue de Golf des Pays de la Loire à l'adresse suivante :

**Ligue de Golf des Pays de la Loire
10 rue de la Fionie
44240 La Chapelle sur Erdre**

La répartition des 72 équipes sur les 5 divisions est annexée à la fin de ce vademécum.

CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES JOUEUSES ET JOUEURS

Les joueuses et joueurs composant les équipes de division de Ligue devront :

1. Répondre aux exigences des règles de statuts d'amateur.
2. Être licencié de la FFGolf et présenter un certificat de non-contre-indication à la pratique du Golf en compétition ou répondre au questionnaire de santé en ligne selon les exigences de la FFGolf.
3. Être membres de l'association Sportive d'Entreprise qu'ils ou elles représentent sur le territoire de la ligue ou y être rattachés conformément aux procédures en vigueur.
4. Être salarié titulaire (ouvrant droit), de son association GE ou ayant-droit pour toutes les compétitions de Ligue, y compris le championnat de Ligue individuel ou par équipe en formule Stroke-Play qualificatif pour les épreuves fédérales, sous réserve du respect de l'article 4.1 suivant.
4.1. : Précision : Pour les épreuves fédérales, seuls les salariés titulaires en activité seront autorisés à y participer. (*Championnat de France individuel et par équipe, Coupe de France par équipe en Stroke Play net, Coupe de France P&P G.E, Divisions Fédérales GE, Promotion Fédérale GE*)
5. Si nécessaire et sur simple demande du Délégué, le Président d'une AS-GE devra fournir une attestation justifiant son appartenance à l'entreprise tel qu'un bulletin de salaire ou un justificatif de l'employeur précisant l'emploi et la fonction du joueur.

Définition d'ayants-droits :

Sont considérés comme ayants droits, les conjoints (mariés, concubins ou pacsés) des salariés ou des retraités de l'Entreprise. Leurs enfants peuvent être adhérents et licenciés au sein des sections Golf d'Entreprise. Toutefois ces enfants ne sont pas considérés comme ayant-droit dans le cadre de nos compétitions Golf d'Entreprise de ligue et les enfants ne peuvent pas participer à nos épreuves sportives.

Définition d'un joueur extérieur (définition reprise dans l'attestation FFG-GE signée lors de votre affiliation) :

« Sont considérés extérieurs, toutes personnes autres que les personnels salariés de l'entreprise, anciens salariés ou leur famille ». Les personnes extérieures ne doivent pas représenter plus de 10 % de l'effectif des membres de la section Golf Entreprise affiliée auprès de la FFGolf. Les enfants ne sont pas des joueurs extérieurs et restent exclus du champ de nos épreuves sportives de Ligue.

Rappel mesure prise en 2019 pour les 5 divisions de Ligue : Il est admis qu'un joueur / qu'une joueuse extérieur(e) puisse participer au Championnat de Ligue GE dans une équipe de l'une des 5 divisions.

La limite est fixée à 1, et 1 seul, adhérent extérieur inscrit par association et par journée, quel que soit le nombre d'équipe de cette association au sein des 5 divisions de la Ligue des Pays de la Loire.

Une association ayant par exemple 3 équipes en D2 / D3 / D4 ne pourra engager qu'un seul joueur « Extérieur » à chaque journée de Ligue.

Les joueurs « extérieurs » restent toujours exclus des épreuves fédérales et des qualifications de Ligue aux épreuves fédérales.

DEROULEMENT DES EPREUVES

CONDITION DE L'EPREUVE

Le **comité de l'épreuve** sera composé du Délégué au Golf d'Entreprise, du Président de la Commission Sportive de la Ligue et du Directeur du Golf d'accueil ou à défaut du Président de l'Association Sportive du Club d'accueil ou encore du responsable de la commission sportive du club d'accueil ou de toute personne habilitée à prendre des décisions sur le déroulement du jeu et désignée par le Délégué au Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire.

Dans les conditions définies dans les règles de golf, seuls les arbitres désignés, pour l'épreuve considérée, par la commission sportive de la ligue sont autorisés pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du comité de l'épreuve.

Les responsables du comité sont définies par les Règles de golf 2019.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

BALLE

L'épreuve sera disputée exclusivement avec les balles de 42,67 mm de diamètre (1,68 inches), figurant sur la liste des balles approuvées par le ROYAL AND ANCIENT GOLF CLUB DE ST ANDREWS et l'U.S.G.A.

CONDITIONS DE L'ÉPREUVE / INTERRUPTION DU JEU

Rappel de quelques textes officiels applicables sur le déroulement d'une épreuve et l'interruption du jeu.

En fonction des conditions climatiques LE JEU PEUT ETRE INTERROMPU conformément à la règle 6-8 par le comité de l'épreuve et considérant l'article 33-2-d sur le TERRAIN INJOUABLE, la Commission Sportive du Golf d'Entreprise prend les dispositions suivantes conformément à l'article 33-1 qui stipule que LE COMITE DOIT ETABLIR LE REGLEMENT SELON LEQUEL UNE COMPETITION DOIT ETRE JOUEE.

Extrait de l'article 6-8 des règles de Golf : Règle 6

Procédure lorsque le jeu est interrompu par le Comité :

En cas d'interruption du jeu par le Comité, si les joueurs dans un match ou un groupe sont entre le jeu de deux trous, ils ne doivent pas reprendre le jeu avant que le Comité n'ait donné l'ordre de reprise du jeu. S'ils ont commencé le jeu d'un trou, ils peuvent interrompre le jeu immédiatement ou continuer le jeu du trou, à condition de le faire sans délai. S'ils choisissent de continuer le jeu du trou, ils peuvent interrompre le jeu avant que le trou ne soit terminé. Dans tous les cas, le jeu doit être interrompu après l'achèvement du trou.

Les joueurs doivent reprendre le jeu lorsque le Comité a ordonné la reprise du jeu.

En application de la règle 33-2-d : Terrain injouable

Si le Comité ou son représentant autorisé considère que pour quelque raison que ce soit, le terrain n'est pas dans un état jouable ou qu'il y a des circonstances qui rendent impossible le déroulement normal du jeu, il peut, en match-play ou en Stroke-play, ordonner une interruption momentanée du jeu, ou bien en Stroke-play déclarer le jeu nul et non avvenu et annuler tous les scores pour le tour concerné. Quand un tour est annulé, toutes les pénalités encourues durant ce tour sont annulées.

Avis de la Commission Sportive du Golf d'Entreprise sur les conséquences dans ses épreuves sportives d'une interruption du jeu avec impossibilité de le reprendre sur décision du Comité de l'Epreuve.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves de Ligue en match-play de :

- Ne retenir que les scores des matches en doubles dans la formule Foursome si le jeu est interrompu durant les 9 derniers trous à la condition que toutes les équipes de la division concernée ou de la poule concernée aient au moins terminées les 9 premiers trous,
 - D'annuler les scores de la journée de manche de championnat considérée si toutes les équipes n'ont pu au moins accomplir les matches de double en Foursome,
- Il est décidé de ne pas faire rejouer ces matches et la journée est donc neutralisée.

Le classement général de la saison sera fait sur 4 journées au lieu de 5 journées initialement prévue.

- Dans l'éventualité d'une 2^{ème} journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Epreuve au cours du championnat de Ligue, il sera de nouveau fait application de cette règle.

Le classement général sera établi sur 3 jours de compétitions au lieu de 5 initialement prévue.

Dans cette hypothèse, la **commission sportive du Golf d'Entreprise** se réserve le droit de neutraliser les résultats de la saison entière.

De fait, aucune équipe ne pourra être déclarée gagnante de sa division ou de sa poule et n'accèdera à la division supérieure.

De même aucune équipe ne sera reléguée en division inférieure en fin de saison.

La saison entière serait neutralisée et les mêmes équipes seraient donc de facto qualifiées pour la saison suivante aux mêmes places et dans les mêmes divisions et poules que dans la saison précédente.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves de qualification aux épreuves fédérales en Stroke-play :

- d'annuler la manche considérée pour les qualifications concernées (Coupe de France par équipes ou Championnat Fédéral Golf Entreprise Individuel) dès lors que tous les participants n'ont pas terminés cette manche.

Le classement général des épreuves de qualification de la Ligue serait donc réalisé sur les 2 manches restantes au lieu de 3 initialement prévues.

- Dans l'éventualité d'une 2ème journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Epreuve des qualifications, il sera de nouveau fait application de cette règle. La Commission Sportive du Golf d'Entreprise, prenant en compte les résultats de la seule manche restante se réserve le droit de sélectionner les représentants de la Ligue des Pays de la Loire au niveau fédéral en prenant en considération les participations individuelles et collectives des années précédentes dans ces 2 épreuves fédérales.

Les éventuelles performances individuelles précédant cette interruption du jeu pourront être enregistrées pour la gestion des index des joueurs concernés.

En cas d'impossibilité de reprendre le jeu, il est décidé, pour les épreuves du Championnat Départemental en Stableford :

- d'annuler les résultats de la manche considérée pour toutes les rencontres, sur l'ensemble des terrains où se disputent les épreuves de la même journée de championnat départemental tant sur la zone Ouest que sur la zone Est, dès lors que sur l'un des terrains les rencontres n'ont pu aller jusqu'à leur terme, pour l'ensemble des participants.

Pour mémoire, une journée de championnat départemental est disputée sur 3 terrains différents.

Nous ne pouvons valider les résultats de ces journées que dans l'hypothèse où les 3 journées de rencontres se sont entièrement déroulées.

- Dans l'éventualité d'une 2^{ème} journée interrompue en raison des conditions climatiques par le Comité de l'Epreuve, il sera de nouveau fait application de cette règle.

Dans cette hypothèse, la **commission sportive du Golf d'Entreprise** se réserve le droit de neutraliser les résultats de la saison.

De fait, aucune équipe ne pourra être déclarée gagnante de son championnat départemental (zone Ouest ou zone Est) et n'accèdera à la 5^{ème} division de la Ligue.

La saison entière serait neutralisée. Les équipes classées dernières de leurs poules de D5 resteront l'année suivante en Division 5 de Ligue.

CONSIGNES PARTICULIERES / PAIEMENT DES GF & PENALITES

Préambule important avec de nouvelles règles à partir de la saison 2023 :

Suite aux nombreux dysfonctionnements et difficultés de paiement rencontrés à plusieurs reprises au cours de la saison 2022. Dans un souci de simplification vis à vis des golfs qui nous accueillent, le respect de ces règles est essentiel.

Les règles à partir de 2023 sont modifiées comme suit :

Paiement par chèque (accueil des Golfs ou Recording pour une épreuve gérée par la Ligue).

- Le paiement des GF se fera désormais impérativement par chèque unique et global par association. Le cas échéant, par équipe et par Golf dans le cas où l'association présente des joueurs dans plusieurs divisions ou poules sur plusieurs terrains. Au dos du chèque sera porté le nom du ou des joueurs ne payant pas de droit de jeu car abonné(s) auprès du golf sur lequel se déroule la compétition
- Pour une épreuve gérée par la Ligue, l'association en charge du recording refusera tout chèque ne remplissant pas ces conditions.

IMPORTANT : L'équipe qui n'aura pas respecté ces dispositions sera sanctionnée par un **avertissement**. En cas de récidive au cours de la même saison, la Commission Golf Entreprise se réserve le droit d'appliquer une pénalité sportive (Point de pénalité par exemple).

Précision : A noter qu'il ne sera pas exigé que le chèque soit au nom de l'association. Il pourra tout aussi bien être au nom d'un des joueurs de l'Association pour autant qu'il respecte les dispositions énoncées ci-dessus et qu'il soit bien précisé de quelle association il s'agit au dos du chèque avec les participants / abonnés, etc.

Paiement par Carte Bancaire à l'accueil des Golfs

- Le paiement des GF se fera désormais impérativement par paiement unique et global par association par l'un des représentants de l'équipe et pour le compte de son équipe.
- Cette mesure favorise la fluidité de l'accueil et le travail du personnel du Golf qui nous reçoit.

- **Disqualification d'une équipe :**

Après échanges et décisions prises à l'unanimité des présents lors de la réunion des Présidents d'AS G.E. du **25 octobre 2013**, il est rappelé que pour toutes les compétitions golf d'Entreprise de ligue, tous les joueurs ou toutes **les équipes qui n'auraient pas réglé leurs green-fees avant de quitter le golf d'accueil seront disqualifiées.**

- l Après échanges et décisions prises à l'unanimité des présents lors de la réunion des Présidents d'AS G.E. du **16 octobre 2015**, il en sera de même pour les compétitions gérées par la ligue de golf des Pays de la Loire. Dans le cas où les greens fees ne sont pas réglés par l'Association au moment du recording par la remise d'un chèque de règlement le jour même de l'épreuve auprès du représentant de l'AS en charge du Recording avec sa feuille de match. Cette association sera automatiquement disqualifiée à réception du rapport de l'AS en charge de ce recording, constatant le non-paiement lors de l'envoi des résultats. Les Green-fees restent dues à la Ligue organisatrice.

Toute équipe qui, au terme d'une compétition de Stroke Play rendra un nombre de cartes inférieur au nombre de score à retenir prévu au règlement de l'épreuve sera disqualifiée.

- L'utilisation de voiturette par un joueur non titulaire d'une licence FFG portant la mention « BUGGY - YES » est interdite et entraînera la disqualification du joueur et de l'équipe.

- **Dispositifs artificiels et équipements inhabituels (Règle de golf 14-3)**

L'utilisation des lecteurs de type MP3/MP4 ou de téléphone portable par les joueurs est interdite. L'utilisation d'instruments de mesure des distances doit rester conforme aux règles Fédérales.

- **Retard au départ (application systématique de la règle 6.3)**

« Si un joueur se présente au départ désigné, prêt à jouer, dans les 5 minutes qui suivent son heure de départ et qu'il n'existe pas de circonstances justifiant la non-application de la pénalité de disqualification prévue dans la règle 33.7, la pénalité pour n'avoir pas pris le départ à l'heure sera : La perte du 1^{er} trou en MATCH PLAY et deux coups de pénalité sur le premier trou en STROKE PLAY, au lieu de la disqualification prévue dans la règle 33.7 ».

Au-delà de 5 minutes de retard : **disqualification.**

- **Jeu lent**

Les responsables des épreuves et les arbitres éventuels recevront des directives précises et auront toute autorité pour appliquer cette règle. Il est aussi demandé d'indiquer le temps de jeu sur les feuilles de matches.

- **Comportement incorrect**

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, insultes, etc. ...), il pourra, après avoir reçu un avertissement d'un membre du Comité de l'Epreuve, être pénalisé de 2 points sur les épreuves en Stroke. Les joueurs ou partenaires de jeu de la personne qui se comporte ainsi peuvent saisir dès que possible le Comité de l'épreuve pour faire constater et cesser ces agissements incorrects et inadmissibles dans nos épreuves sportives.

Le **comité de l'épreuve ou son représentant** pourra éventuellement prononcer sa disqualification, en particulier dans le cas d'insultes à un membre du comité ou à un arbitre. Dans tous les cas, le **Délégué de Ligue** ou le Délégué Fédéral devra mentionner les faits dans son rapport à la commission sportive de la Ligue ou la commission sportive nationale qui pourra prendre des sanctions ad hoc.

- **Non présentation au recording**

0 point pour l'équipe ayant omis d'enregistrer et de signer ses résultats sur les feuilles de match.

**REGLEMENT PARTICULIER
DES EPREUVES GOLF
ENTREPRISE DE LIGUE**

CHAMPIONNAT G.E. DE LIGUE PAR EQUIPES

QUALIFICATION pour la COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE

TROPHEE RAYMOND FANEN

COMPOSITION DES EQUIPES

1 équipe par club, composée de 3 à 4 joueurs.

Les joueurs doivent impérativement être salariés titulaires en activité de l'établissement du club ou ayants-droits. Les joueurs « **extérieurs** » sont exclus de cette épreuve.

Index : 0 à 21,4 (index 21,4 retenu pour les joueurs 21,4 à 25).

Aucune dérogation d'inscription pour des joueurs d'index supérieur à 25.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

NB : Participation possible des AS qui ne remplissent pas les conditions d'engagement avec seulement des ouvrants droits (3 ou 4 joueurs salariés titulaires), sans prétendre pouvoir participer au classement des qualifications permettant d'accéder à la Coupe de France par équipe du Golf d'Entreprise. L'association peut être Championne de Ligue des Pays de la Loire mais n'est pas qualifiée pour l'épreuve fédérale. Seules les cartes de scores des salariés ouvrant-droit comptent pour ce classement.

Important : Les A.S. concernées par cette règle doivent informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : 2 manches minimum en **STROKE PLAY NET**.

Rappel des règles 2019 : **Score Maximum** : « Forme de Stroke Play dans laquelle, pour chaque trou, votre score ou celui de votre camp est plafonné à un nombre maximal de coups fixé par le comité, par exemple deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey net ».

Pour l'épreuve Fédérale, le score maximum sera de +5 par rapport au Par sur chaque trou.

Cette mesure **ne sera pas appliquée en phase de qualification de la Ligue des Pays de la Loire** compte tenu que la compétition compte également pour le classement individuel.

En épreuve fédérale individuelle le Score Maximum n'est pas appliqué par la FFG-GE.

La participation aux 2 manches est obligatoire pour être dans le classement général par équipe en vue de la sélection par la ligue des 2 AS participantes à la Coupe de France par équipe du GE.

Départs marques arrière : Blanches pour les Messieurs et Bleues pour les Dames.
Classement général : les 3 meilleurs scores retenus pour l'équipe sur chaque tour.
Si moins de 3 scores pour l'équipe, le résultat n'est pas retenu et l'équipe est disqualifiée (non-respect des 2 tours obligatoires avec au minimum 3 joueurs).

Départage : se fait sur la 2^{ème} et dernière manche, si égalité, départage sur la 3^{ème} et dernière carte retenue de chaque équipe, si nouvelle égalité **départage selon la règle fédérale du Vadémécum FFG 2019.**

Départage sur le 18, 9, 6, 3 ... etc. pour désigner la carte et l'équipe qui l'emporte.

En 2023, le quota pour notre Ligue est de 2 équipes pour cette épreuve.

Sont qualifiés pour la Coupe de France par équipe du Golf d'Entreprise « Trophée Raymond FANEN » les 2 clubs arrivés en tête du Championnat par équipes de Ligue (équipes ayant le moins de points en Stroke-Play net à l'issue des 2 manches).

En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative disponible est proposée à l'équipe arrivée 3^{ème}, puis 4^{ème} et ainsi de suite afin d'engager 2 clubs pour représenter la Ligue de Golf des Pays de la Loire à la Coupe de France par équipe des AS-GE.

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE P & P

QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL G.E.

DE PITCH & PUTT PAR EQUIPE.

COMPOSITION DES EQUIPES

1 équipe par club, composée de 2 joueurs.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

Pour les joueurs : Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie sur simple demande du Délégué. Index : 0 à 35,6

NB : Participation possible des AS qui ne remplissent pas en totalité les conditions d'engagement des ouvriers droits, sans prétendre pouvoir participer à la finale fédérale nationale de Pitch and Putt Golf Entreprise.

Important : Les A.S. concernées par cette règle doivent en informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

En fonction du nombre de places disponibles, une AS pourra engager plusieurs équipes dans l'épreuve des qualifications. Dans ce cas, une seule équipe du Club sera classée pour les qualifications à l'épreuve fédérale nationale de la saison suivante.

REGLES ET CLASSEMENT

- Formule de jeu : Stroke Play Brut - 36 Trous (2 tours le même jour)
 - **ATTENTION : Nouvelles règles fédérales sur les épreuves de Golf sur Pitch & Putt. Limitation à 3 clubs dont le putter.**
 - **Cette règle sera appliquée dès l'épreuve de qualification de Ligue.**
- Départs : Marques de départ identiques aux joueuses et joueurs.
- Départs en Shot-Gun avec brassage des équipes au 2^{ème} tour.
- Classement : Le classement se fera par addition sur les 2 tours des scores des 2 joueurs de l'Equipe en retirant la plus mauvaise carte des 4 cartes.
- Départage : En cas d'égalité, le départage sera fait par le Comité de l'épreuve dans le respect des règles de la FFG pour ce type d'épreuve.

La Ligue de Golf des Pays de la Loire a un quota de 2 équipes pour l'épreuve Fédérale.

Les 2 premiers clubs du Championnat de Ligue P&P sont qualifiés pour la Coupe de France du Golf d'Entreprise de P&P. En fonction de la non-utilisation de leur Quota par d'autres Ligues une 3^{ème} place peut éventuellement être proposée à notre Ligue.

En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative devenue disponible est proposée à l'équipe arrivée après l'équipe qui déclare forfait dans l'ordre de notre Championnat de Ligue et ainsi de suite afin de présenter un nombre de clubs égal au quota attribué ou augmenté à notre Ligue des Pays de la Loire.

LA COUPE DE L'OUEST

LIGUE DE BRETAGNE / LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

COMPOSITION DES EQUIPES

Epreuve annuelle ouverte à tous les adhérents des Associations Sportives d'Entreprise des ligues Golf Entreprise de Bretagne et des Pays de la Loire affiliées à la FFGolf et présentant un certificat médical de non-contre-indication de la pratique du Golf en compétition.

MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT DE L'EPREUVE

La COUPE de L'OUEST pourra rassembler jusqu'à **88 joueurs**, représentant 44 équipes au maximum, soit **22 équipes de 2 joueurs au maximum par ligue**.

Dans le cas d'une inscription inférieure à cette capacité de 22 équipes par Ligue, le match-play se jouera sur le nombre équivalent d'équipes inscrites dans chaque Ligue. Exemple : 15 équipes en Pays de la Loire et 20 équipes en Bretagne.

La rencontre réunira tous les joueurs inscrits par chaque Ligue à cette manifestation mais le classement ne se fera que sur les 15 matchs de face à face entre les 2 ligues.

Inscriptions : Le choix du terrain revient à la Ligue organisatrice. Une **équipe** est composée de 2 joueurs ou joueuses d'une même association G.E. et elle s'inscrita exclusivement par Extranet en respectant la date limite d'engagement pour les équipes de la Ligue des Pays de la Loire. Les équipes de la Ligue de Bretagne s'inscrivent auprès de leur représentant qui adressera la liste des participants le mardi précédent le jour de l'épreuve au Délégué de la Ligue des Pays de la Loire.

Formule de jeu : **Match Play en 4 balles / meilleure balle.**

Match Play à quatre balles (Règle 30) : Les 2 joueurs de chaque "camp" jouent chacun une balle et le meilleur score réalisé par l'un des joueurs de l'équipe sur chaque trou est pris en compte.

Marques de départs : Arrières, blanches pour les Messieurs, Bleues pour les Dames

Comptage des points en match-play : 1 point pour le gain du match, 1/2 point en cas d'égalité et 0 point en cas de défaite.

Classement : La Ligue gagnante est celle qui totalisera le plus grand nombre de points à l'issue de l'ensemble des rencontres. La gravure du titre de la **Coupe de l'Ouest** sur le Trophée est à la charge de la Ligue gagnante. Elle remettra le Trophée en jeu l'année suivante.

Départage : Pas de départage possible.

En cas d'égalité à l'issue de l'épreuve de match-play, la COUPE de L'OUEST restera à la Ligue détentrice de cette Coupe.

Le Trophée est confié pour 1 an à la Ligue gagnante qui se chargera de la gravure de la Coupe.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL & EQUIPE DE LIGUE BRUT ET NET POUR HOMMES ET DAMES

COMPOSITION DES EQUIPES POUR LES ASSOCIATIONS

Index 0 à 21,4, sans dérogation possible (règlement fédéral national).

De **1 à 5 joueurs salariés** titulaires en activité de l'établissement du club ou ayants-droits. Inscription sous extranet en respectant la date limite d'engagement. Les ayants-droits peuvent concourir pour le Championnat de Ligue mais ne sont pas qualifiables pour l'épreuve fédérale. Les joueurs extérieurs sont exclus de cette épreuve.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : 2 manches de **STROKE PLAY BRUT**, si possible sur 2 jours consécutifs le même weekend.

Marques de départs arrières : blanches pour les Messieurs, bleues pour les Dames.

Classement : Cumul des scores en brut des 2 manches. Si un joueur ne fait qu'une manche (samedi ou dimanche), il n'est pas classé au général.

Départage : en cas d'égalité le départage se fait sur la carte du 2^{ème} jour selon la règle du Vademécum de la FFG :

- Départage sur les trous 18, 9, 6, 3.

- Si une nouvelle égalité subsiste il faut comparer les scores trous par trous en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème}, etc.).

Titres : Championne & Champion de Ligue Golf Entreprise.

Remise des prix : Trophée remis au 1^{er} Homme et 1^{ère} Femme en Brut.

QUALIFICATION REGIONALE POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE

IMPORTANT : La Ligue de Golf des Pays de la Loire dispose d'un quota de **5 places** pour former l'équipe mixte qui représente la Ligue au Championnat Fédéral individuel et par équipes du Golf Entreprise suite au nouveau format de l'épreuve en 2022. 60 joueurs sont inscrits par les Ligues et 30 places sont réservées par la FFGolf-GE à des inscriptions libres.

Le Délégué sélectionnera pour représenter la Ligue les 4 meilleurs joueurs / joueuses en brut au classement général consolidé du Championnat individuel de Ligue GE sur 2 tours, salariés titulaires en activité de l'Etablissement / Administration / Entreprise de l'AS qu'ils représentent.

Le 5^{ème} et dernier représentant sera désigné sur invitation (Wild Card). Après proposition par le Délégué de Ligue et sur décision de la Commission Sportive de la Ligue, la 5^{ème} place sera attribuée au joueur ou à la joueuse pouvant représenter au mieux les intérêts sportifs de l'équipe de la Ligue de Golf des Pays de la Loire.

Le Délégué veillera au respect de la mixité pour constituer l'équipe de 5 représentants de la Ligue pour cette épreuve fédérale.

COUPE DES PRESIDENTS ET CAPITAINES AS-GE

Cette épreuve avait, traditionnellement, lieu le vendredi qui précède les congés scolaires de la Toussaint et clôturait la saison sportive.

C'était aussi le jour de la réunion de fin de saison des Présidents d'associations Golf d'Entreprise de la Ligue des Pays de la Loire.

Afin de pouvoir passer, plus facilement, les messages de la nouvelle saison, il est possible que cette réunion se fasse en début d'année. Les nouveautés à transmettre, aux joueurs de vos associations, seront plus précises et plus fraîches.

COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe de 2 joueurs composée du Président et du Capitaine des Jeux du Club ou d'un autre joueur adhérent de l'Association Sportive désigné par son Président.

Inscription sous extranet en respectant la date limite d'engagement.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : définie chaque année par le Délégué de Ligue parmi celles qui suivent :

GREENSOME : Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

CHAPMAN : Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2^{ème} coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

PATSOME : Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

SCRAMBLE : Forme de jeu avec un camp composé de 2 joueurs ou plus. Après que tous les joueurs ont pris le départ, le camp choisit l'une des balles pour le second coup et tous les joueurs (à l'exception de celui dont la balle a été choisie selon les recommandations du Comité des Règles) joueront leur coup de cet endroit et ainsi de suite jusqu'à la fin du trou.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES RÈGLES FFG POUR L'ORGANISATION D'UN SCRAMBLE

Le Scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses règles sont variables suivant les clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le **Comité des Règles de la FFGolf** a entrepris de proposer une formule "**unifiée**" prenant en compte les remarques suivantes :

- Tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un endroit aussi proche et similaire que possible de celui où repose la balle choisie
- Le fait de dropper peut amener la balle dans un lieu très différent de celui de la balle choisie
- Les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir choisir leur ordre de jeu
- Le Scramble est une formule très lente et doit être accélérée autant que faire se peut
- Pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue
- Afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé "**Capitaine**" (c'est le plus souvent le meilleur joueur)
- Étant données les particularités de jeu la formule Stroke Play est la plus adaptée.

CHAMPIONNAT DES DIVISIONS 1, 2, 3, 4 & 5.

COMPOSITION DES EQUIPES

- Une équipe de 4 joueurs par division ou par poule de division.
- Ouverts aux ouvrants-droits et ayants-droits.

Rappel mesure prise en 2019 : La présence d'un joueur extérieur est admise dans la limite de 1, et 1 seul, joueur extérieur par journée de Championnat, quel que soit le nombre d'équipe de l'Association. Voir plus haut la définition et le statut du Joueur Extérieur.

- La composition de l'Equipe sera inscrite sur extranet, au plus tard la veille du jour de la compétition pour contrôle des équipes par le Délégué (certificat médical et index).

Depuis la saison 2018, le Délégué ne fait plus de contrôle le vendredi !

Si, après une journée de Ligue le Délégué constate une non-inscription de l'équipe sur l'Extranet celle-ci écope d'un avertissement.

Elle devra adresser sans délai la liste de ses joueurs et confirmer au Délégué que les joueurs sont détenteurs d'une licence active et à jour de leurs certificats médicaux.

Si le Délégué constate une récidive de non-inscription de l'équipe sur l'Extranet celle-ci écope d'un point de pénalité au classement général, puis perte du match équivalent à un forfait, soit zéro point.

- Les noms des participants, leurs licences et leurs index sont obligatoires sur les feuilles de match remises au recording. Ces feuilles seront signées des 2 capitaines d'équipes.

ATTENTION : En cas de changement de joueur le jour même de la compétition :

- Le Capitaine des jeux de l'AS concernée informera sans délai le Délégué par mail ou SMS dès le samedi matin de l'épreuve afin d'avertir de ce changement avant le début de la rencontre.
- Le n° de licence du joueur remplaçant doit être renseigné sur la feuille de match.
- Toute fausse déclaration entraîne la disqualification du joueur.

REMARQUE en cas de CONTESTATION / RECLAMATION :

A l'issue d'une rencontre, le Capitaine d'une AS qui souhaite poser une réclamation / contestation du score ou de l'application d'une règle ayant influencé le score ou encore pour un comportement incorrect d'un joueur ou pour tout autre raison qu'il motivera doit le mentionner impérativement sur la feuille de match en y indiquant ses réserves et le motif de sa contestation.

Cette réclamation sera étudiée par le Délégué de Ligue et la Commission Sportive de la Ligue afin de statuer et de prendre une décision.

Toute feuille de match qui sera rendue signée par les 2 capitaines d'équipe sans aucune mention de réserve est considérée comme définitive et valide les scores de chaque équipe. Aucune réclamation ne sera recevable après remise d'une feuille de match signée au Recording.

REGLES ET CLASSEMENT

Composition des équipes de 4 joueurs dans l'ordre des index.

Une tolérance de 0.9 point d'index est acceptée entre les joueurs d'une même équipe.

Exemple : Dans une équipe de 4 joueurs, vous disposez des index suivants :

- 12,5 ... 12,9 ... 14,2 et 16,8.
- Le joueur 12,9 peut être désigné par son Capitaine pour jouer en n° 1 et le joueur 12,5 en n°2 (écart inférieur à 0,9 point d'index).

La décision de l'ordre des 4 joueurs doit être figée au départ du 1^{er} trou et confirmée par le remplissage de votre feuille de match avec l'ordre des joueurs.

L'inversion des joueurs en fonction de cette tolérance d'index n'est pas possible au départ des simples.

Formule de jeu : MATCH-PLAY.

- 9 premiers trous en FOURSOME par équipe
- 9 derniers trous en simple.

Départs : Repères arrière pour les divisions 1 & 2 et avant pour les divisions 3, 4 et 5.

Précisions sur l'HONNEUR : S'agissant de Match-Play le tirage au sort effectué par les Capitaines d'équipes en début de rencontre permet au gagnant de choisir s'il prend l'honneur au départ ou s'il donne l'honneur du départ à son adversaire du jour.

L'honneur s'appliquera au départ des doubles et au départ des simples à la même équipe.

L'index des joueurs ne rentre pas en considération pour les Simples, c'est l'Honneur des doubles qui est maintenu dans le cadre d'un Match-Play.

REGLES ET CLASSEMENT (SUITE)

Dans le cas de clubs représentés dans plusieurs divisions :

L'ordre des index doit être respecté. Une tolérance de 2,5 points d'index est toutefois acceptée.

Il n'y a pas obligation de faire remonter les équipes vers le haut dans le cas où une équipe est incomplète et se trouve face à un forfait. Cependant, il ne peut y avoir descente de joueurs habituels de la division concernée et devenus disponibles vers une division inférieure ou vers le Championnat Départemental de la Zone Ouest ou de la Zone Est.

IMPORTANT : En cas de participation des joueurs d'une équipe de Ligue forfait ou disponible en raison du forfait de son adversaire, à une épreuve du Championnat Départemental, le Capitaine des Jeux s'engage à prévenir le responsable du Golf d'Entreprise du CD 44 ou du CD 49 pour prise en compte de leur score conformément aux règlements du Championnat Départemental.

Dans le cas du forfait d'un joueur, il y a systématiquement remontée des joueurs restants de l'équipe vers le haut. En cas de non-application, le score réalisé sera annulé et l'équipe disqualifiée par forfait.

Exemple : Sur une équipe de 4 joueurs, le joueur positionné en n°1 est forfait le jour de l'épreuve, le joueur classé n°2 devra faire équipe avec son n°3 qui prend la place de n°2. Le n°4 devient n°3, il perd son match en Foursome en raison du forfait, puis rencontrera le joueur classé en n°3 de l'équipe adverse pour disputer le point du match-play simple. Le joueur 4 de la partie adverse n'a plus d'adversaire.

ATTRIBUTION des POINTS par MANCHE

Victoire :	5 points
Nul :	4 points
Défaite :	3 points
Forfait total de l'équipe :	0 point

Règles particulières :

Absence d'un joueur	: moins 1 point sur le classement général.
Absence de 2 joueurs	: moins 2 points sur le classement général.
Absence de 3 ou 4 joueurs	: Forfait de l'équipe = 0 point au général.

REGLES ET CLASSEMENT - DEPARTAGE

En fin de championnat, en cas d'égalité pour l'accession en division supérieure ou de descente en division inférieure, le départage s'effectue comme suit :

1 - le point-avantage particulier (résultat de la rencontre des 2 équipes concernées lors de leur face à face) est pris en compte.

2 - en cas de nouvelle égalité, prise en compte du point-avantage général de la rencontre (en appliquant le nombre de points correspondants) :

$$\begin{array}{ll} 1/0 = 0,5 & 3/2=2 \\ 2/0=1 & 4/3=3 \\ 2/1 = 1,5 & 5/4=4 \text{ etc...} \end{array}$$

3 - en cas de nouvelle égalité, prise en compte du point-avantage général (nombre de points net)

4 - en cas de nouvelle égalité, Play Off le samedi qui suit la dernière manche avec le choix d'au moins 2 joueurs par équipe concernée parmi les 4 joueurs qui composaient les 2 équipes lors de la dernière manche. La compétition de départage se déroulera sur le même parcours que la dernière manche avec 9 trous en Foursome et 9 trous en simple.

REGLES ET CLASSEMENT - SUITE

Pour la division 1 : L'équipe classée 1^{ère} pourra s'engager dans le championnat fédéral promotion du G.E. si elle le souhaite. L'inscription se fera par Internet suivant les instructions de la FFG. Le dernier redescend en 2^{ème} division.

Pour la division 2 : L'équipe 1^{ère} accède à la 1^{ère} division la saison suivante, les 2 derniers descendent en 3^{ème} division l'un en poule A et l'autre en poule B.

Pour la division 3 : Les premiers de chacune des 2 poules accèdent à la 2^{ème} division. Les 2 derniers de chaque poule de D3 descendent en 4^{ème} division. Ces 4 équipes seront réparties sur les 4 poules de division 4.

Pour la division 4 : Les premiers de chacune des 4 poules de D4 accèdent à la division supérieure D3. Ces 4 équipes seront réparties sur les 2 poules de la D3.

A la fin de la saison 2023, les derniers de chacune des 4 poules de la D4 descendent en championnat départemental, zone Ouest ou Est selon leur implantation d'origine.

Pour la division 5 : Les premiers de chacune des 4 poules accèdent à la division supérieure de D4 de Ligue. Ces 4 équipes de division 5 seront ventilées sur chacune des 4 poules de la division 4.

A la fin de la saison 2023, les autres équipes des 4 poules de division 5 descendent en Championnat Départemental, zone Ouest ou Est selon leur implantation d'origine.

Traitement particulier à la division 5 : Elle jouera ses rencontres prioritairement sur les terrains des départements 44 ou 49 afin de centraliser les épreuves sportives sur le territoire géographiquement étendu de la Ligue des Pays de la Loire.

Cette règle n'est pas exclusive et le Délégué se réserve le droit de positionner une épreuve de 5^{ème} division en dehors de ces 2 départements sur le 85, le 72 ou le 53 en fonction de la disponibilité des Golfs d'accueil pour nos épreuves.

***Brassage** : Il a été adopté le principe d'un brassage des équipes à la fin de chaque saison. Un tirage au sort des équipes qui se maintiennent dans leurs divisions sera fait, en fin de saison, par le Délégué de Ligue pour mélanger la composition des groupes d'Associations de Golf Entreprise dans chaque poule des divisions 3, 4. Les divisions 5 étant reversées vers les Comités Départementaux 44 et 49.*

***Réclamations** : Toute réclamation doit être formulée au Délégué de Ligue dans les délais prévus au règlement fédéral ou au plus tard, le mardi qui suit la compétition.*

LE TROPHEE 36+

Le Trophée 36+ est délégué, pour la saison 2023, aux comités départementaux.

Ce Trophée, et son règlement, reste sous responsabilité de la Ligue.

COMPOSITION DES DIVISIONS EN 2023

Golf Entreprise – Ligue des Pays de la Loire Championnat de Ligue 2023 Composition des 5 divisions

1^{ère} DIVISION	4^{ème} DIVISION Poule A	5^{ème} DIVISION Poule A
2 F OPEN 49 ASPTT Airbus Nantes AS CHU Nantes ASGEN ASMN Nantes	ALC 44 ASAA Airbus Nantes - 1 ASGEN ASCAEN MANITOU	ASMN Nantes ASPTT THALES 2F OPEN 44 ORANGE MLK ATSCAF 44
2^{ème} DIVISION	4^{ème} DIVISION Poule B	5^{ème} DIVISION Poule B
AS CSAD 49 ALC 44 ASLAN ASCM Nantes 2F OPEN 44 ASPEIN	CIC Ouest ATSCAF 44 Airbus Nantes - 2 Orange MLK 2F OPEN 44 ASLAN	SGTD Total CHU Nantes MANITOU ALC44 ASCM Nantes Equipe absente
3^{ème} DIVISION Poule A	4^{ème} DIVISION Poule C	5^{ème} DIVISION Poule C
AGJSEP Airbus St Nazaire ASPTT Soregor Sports SGTD Total ATSCAF 44	AGJSEP 2F OPEN 85 - 1 CG La Mayenne ASCEMA ESCAAM ATSCAF 49	CE MMA LE MANS Caisse d'Epargne SOREGOR Sports ASGESNA CSAD 49 – 1 Equipe absente
3^{ème} DIVISION Poule B	4^{ème} DIVISION Poule D	5^{ème} DIVISION Poule D
COSTA 2F OPEN 49 ST GOLF AS TONUS ASGESNA PGA Police	BPGO USAC ASMN Nantes 2F OPEN 85 - 2 PGA Police Angers CE MMA Le MANS	CSAD 49 - 2 CM LAVAL 2F OPEN 85 ESCAAM USAC Equipe absente

Un grand merci à toutes ces équipes pour leur engagement dans ce championnat à 5 divisions.

Merci de faire vivre le Golf d'Entreprise sur notre Ligue !

Le Délégué...

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les Championnats Départementaux GE sont sous la responsabilité des Comités Départementaux.

2 zones sont définies :

- Zone Ouest (n°1) qui couvre les Départements 44 et 85 sous la responsabilité du Comité Départemental de Loire-Atlantique.
- Zone Est (n°2) qui couvre les Départements du 49, 53 et 72 sous la responsabilité du Comité Départemental du Maine et Loire.

Conformément aux règles de la Commission Sportive de la Ligue, chaque Comité Départemental définit ses règles de fonctionnement, choisit les sites de compétition, gère les rencontres, l'élaboration et la publication des résultats.

Les points suivants servent de tronc commun pour chaque Comité Départemental et maintiennent une cohérence avec le Championnat de Division Supérieure (2024), qui sera mis en place par chaque Comité départemental (CD 44 et CD49).

- **Formule de jeu :** Stableford comptant pour l'index individuel des joueurs,
- **Départs :** boules avant, jaunes pour les hommes ou rouges pour les femmes, par équipes de 3 à 5 joueurs maximum.
- Se déroule sur 5 manches aux mêmes dates que le Championnat des 5 divisions de Ligue,
- Les 3 meilleures cartes en brut sont retenues pour le classement par équipe lors de chaque journée,
- Dans le cas d'un club engageant plusieurs équipes, seule la 1^{ère} équipe classée peut prétendre accéder à la montée en championnat de Ligue de 5^{ème} division.

Les AS qui engagent à la fois des équipes en Championnat de division de Ligue et des équipes en Championnat Départemental doivent respecter l'ordre des index avec une tolérance de 2,5 points d'index. **Les contrôles aléatoires seront effectués a posteriori.** Les sanctions sont identiques à celles prévues en Championnat de Ligue.

Sans remettre en cause les critères définis par les Comités Départementaux GE pour participer au Championnat, les cartes de scores des joueurs extérieurs devront être supprimées des classements en "brut" avant consolidation des résultats par la Ligue.

A l'issue du Championnat 2023, il n'y aura pas de montée en Division de Ligue.

Les CD44 et CD49 ont en charge de mettre en place une nouvelle organisation sportive qui remplacera l'actuelle Division 5 de Ligue. Un système de montées et descentes entre CD et Ligue sera remis en place lors de la saison 2024.

Ce nouveau règlement sportif des CDC 44 / CD 49 sera soumis à l'approbation de la Commission Sportive de la Ligue garante de la conformité et de l'équité sportive des règlements.

Pour toute inscription ou information complémentaire concernant le Championnat Départemental GE, contacter le correspondant Golf d'Entreprise de votre zone.

Zone Ouest CD 44 :

Dominique PEUREY

entreprise@cdgolf44.fr

Zone Est CD 49 :

Laurent FRANCOIS

cd49ge@gmail.com

Liste des Associations Golf Entreprise de la Ligue

selon leur comité départemental

COMITE DEPARTEMENTAL 44 Départements 44 et 85 Zone Ouest (n°1)	COMITE DEPARTEMENTAL 49 Départements 49, 53 et 72 Zone Est (n°2)
<p>AIRBUS Nantes AIRBUS St. Nazaire AGJSEP ALC 44 ASPEIN 2 F OPEN 44 2 F OPEN 85 ASAA AS TONUS (Super U) ASCAEN ASCEE ASC INDRET AS COSTA ASGEN ASGESNA ASLAN AS KONAN Consulting ASMN ATSCAF 44 ASPTT AS CIC Ouest BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST CAISSE EPARGNE FAMAT IBM Nantes SGTD TOTAL Donges RACC SNCF Nantes AS KONAN Consulting Golf AS CHU Nantes AS PROGINOV Nantes AS ESPRIT FRAIS (Fleury Michon) BNP PARIBAS Nantes MANITOU Sporting Club THALES AS Orange Nantes MLK AS DELOITTE S.A. AS CGI Informatique Nantes AS Alliance Sportive CM AS BOUYGUES Bâtiment Grand Ouest <i>(transfert du Sièg e à Nantes)</i></p>	<p>ASCEMA AS CSAD Angers ASCS Prytanée Militaire AS ST Golf ATSCAF 49 CREDIT MUTUEL Laval ESCAAM GECA Angers POLICE GOLF ANJOU USAC 2 F OPEN 49 VALEO SOREGOR Sports LACTALIS Laval CNAMTS Angers AS CACCO CE MMA Le Mans AS CG La Mayenne Conseil Départemental</p>

CAHIER DES CHARGES POUR LES DIRECTEURS DE GOLF

CHAMPIONNAT DU GOLF D'ENTREPRISE DES 5 DIVISIONS DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

CONFIRMATION D'INSCRIPTION D'UNE COMPETITION DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE - GOLF D'ENTREPRISE -
Cahier des charges

A l'attention de la Direction du Golf de

Madame, Monsieur,

Suite à nos échanges précédents, je vous confirme :

- La date du/ / pour accueillir une manche de championnat de ligue Golf Entreprise des divisions : 1, 2, 3, 4 ou 5.
- Formule de jeu : 9 trous en Foursome et 9 trous en match-play simple par parties de 4.
- Nombre de compétiteurs : 96.
- Practice : disponible dès 8H30, à la charge des joueurs.
- Départs : de 9H à 10H50 simultanément des trous n° 1 et n°10.
- Terrain libéré vers 13h30 environ.
- Départs au repère arrière pour les divisions 1 & 2.
- Départs au repère avant pour les divisions 3, 4 et 5.
- Tarif du green-fee de :
- Règlement des greens-fees : par les capitaines d'Equipe engagée, factures à remettre aux responsables des clubs engagés. Tout club n'ayant pas acquitté les greens-fees sur place se voit disqualifié de la manche (l'AS en charge du Recording informera le délégué de ligue et la Direction du Golf).
- Gestion de la compétition : transparente pour le club d'accueil, les horaires de départs sont connus dès le début de saison par les clubs Golf Entreprise, la collecte des résultats est prise en charge par l'association sportive golf d'entreprise en charge du recording des feuilles de rencontres des match-plays et indiquée ci-dessous.

AS en charge du Recording de cette manche :

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

- Le Délégué de Ligue : **Thierry LEROY** - Tél : **07 62 166 366**

Merci d'avance de votre accueil,

Cordialement.

Le Délégué de Ligue

CONSIGNES D'ORGANISATION
DU RECORDING DES MANCHES
DE CHAMPIONNAT
GOLF ENTREPRISE DE LIGUE

CONSIGNES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISE EN CHARGE DU RECORDING

S'assurer auprès du Golf d'accueil de la bonne réception du tableau des départs et que tout est OK dans l'organisation. 1^{er} départ à 9h00, puis toutes les 10 minutes simultanément aux trous n° 1 et n°10. A souligner que les horaires sont connus par toutes les Associations pour l'ensemble de la saison dès le début de saison et ne doivent pas faire l'objet d'un appel téléphonique au club d'accueil.

Récupérer les feuilles de match après vérification de toutes les zones à remplir correctement (noms, licences, index) et signées des capitaines avec les scores et les points de chaque équipe puis les classer par division ou poules de division. Veiller à ce que les réclamations éventuelles des Capitaines d'équipe soient bien transcrites et mentionnées sur les feuilles de matches.

S'assurer que les équipes participantes ont bien payés les greens-fees auprès du Golf d'accueil, sauf en cas de location du terrain et de gestion de l'épreuve par la Ligue, dans ce cas les chèques de règlement des GF seront collectés par l'AS en charge du Recording qui remettra directement un **reçu** en échange du paiement. Les **Chèques** seront adressés au Délégué de Ligue pour contrôle.

Sur la base d'un **fichier Excel** confié par le Délégué de Ligue avant la rencontre :
(cf. mail adressé 1 semaine environ avant l'épreuve) :

- **Saisir** les résultats de la manche dans le fichier transmis sur l'onglet SCORES,
- **Etablir** le classement de la manche sur l'onglet CLASSEMENT selon le barème indiqué plus haut dans ce Vadémécum.
- **Etablir** le classement cumulé du championnat selon barème en vigueur (Tri Excel sur colonne C.BRUT)

Envoyer par @mail le fichier des résultats au plus tard le **lundi matin** suivant le samedi de compétition au Délégué de Ligue sur l'adresse : thierry.leroy@creditmutuel.fr

Ceux qui ont la possibilité peuvent adresser les **feuilles de matches par numérisation** avec le fichier Excel des résultats de la manche.

Adresser ensuite **par voie postale** (sauf si envoi numérisé, confirmé, reçu par le Délégué) les feuilles de match pour vérifications complémentaires au Délégué de Ligue :
Thierry LEROY,
40 Rue du Moulin des Carmes
44300 NANTES

DEVELOPPEMENT DU GOLF ENTREPRISE DANS LA LIGUE

LE DEVELOPPEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS

La Ligue de Golf des Pays de la Loire compte 54 Associations de Golf Entreprise au 31 décembre 2022 pour 1334 licenciés et se place ainsi à la 6^{ème} place nationale des Ligues françaises au 1^{er} janvier 2023.

Pour développer le Golf d'Entreprise sur notre région et accueillir de nouveaux clubs représentant les entreprises et les administrations de la Région, la Ligue de Golf des Pays de la Loire a mis en place un parrainage basé sur votre recommandation.

Un principe simple, basé sur votre **relationnel**.

En tant que Président, responsable d'association ou membre d'une section Golf Entreprise vous connaissez sans doute dans vos relations professionnelles, sportives ou amicales des joueuses ou joueurs qui appartiennent à une autre entreprise ou administration et qui aurait la capacité à monter une section.

Il faut au moins 5 à 10 personnes pour démarrer une Association Golf Entreprise et créer ainsi une dynamique de groupe. Cela permet aussi d'avoir l'appui d'un comité d'entreprise qui peut subventionner vos activités associatives ou sportives.

Vous connaissez sans doute des responsables, des décideurs, des membres de comités d'entreprise, des responsables d'associations multisports d'Entreprise et vous pouvez servir d'ambassadeur pour le Golf d'Entreprise.

Vous invitez vos relations à prendre contact avec le Délégué de Ligue pour échanges sur notre organisation et découvrir les modalités de création d'une section et d'affiliation à la Ligue et à la FFG. Ensuite je prends le relais.

Si le contact se concrétise et permet l'affiliation d'une nouvelle section Golf Entreprise au niveau de la FFG, La Ligue propose les avantages suivants :

- Avantage pour l'AS qui fait le PARRAIN : Pour toute nouvelle section affiliée grâce à ce parrainage, nous rembourserons les frais d'engagements annuels dans les épreuves de Ligue (dans la limite de 80 € pour 2 recommandations, soit 2 équipes en divisions de ligue).
- Avantage pour l'AS entrante qui fait le **FILLEUL** : Une dotation de la ligue en serviettes de sacs ou balles logotées de la Ligue de Golf des Pays de la Loire en cadeau de bienvenue pour le Président et son Bureau.

Contact : Délégué de Ligue Thierry LEROY : thierry.leroy@creditmutuel.fr

LE PASS GO FOR GOLF

La FFG a mis en place depuis 2014 le Pass Go For Golf[®]

C'est un forfait de découverte à 59 € seulement pour 4 heures de cours sur 1 mois avec prêt du matériel et jetons de practice. Il permet donc de s'initier au golf dans les meilleures conditions avec l'encadrement des pros de golfs.

Plus d'un Golf sur 3 en France est partenaire de la FFG pour le Pass Go For Golf[®].
Près d'un golfeur sur 3 qui a acheté un Pass Go For Golf[®] a ensuite souscrit sa licence pour prolonger son apprentissage du Golf.

C'est un réel facteur de croissance pour nos licenciés GE et pour le Golf en général.

Pour le Golf Entreprise, ce Pass Go For Golf[®] très accessible financièrement peut doper vos actions de développement 2023 à l'attention des salariés de vos Entreprise ou administrations encore non pratiquants.

Cela peut servir pour un cadeau de bienvenue... un pot de départ... un anniversaire... un conjoint ... un ami ... un collègue de bureau... ! Les occasions ne manquent pas.

Le PLUS : Le Pass Go For Golf[®] peut se présenter sous forme de **Carte Cadeau** et se faire référencer dans les produits et avantages proposés par un Comité d'Entreprise ou un comité des œuvres sociales d'une administration.

C'est mieux qu'une simple matinée de découverte ... c'est le début d'un parcours d'initiation au Golf avec accès au parcours !

Je compte sur votre mobilisation pour développer le nombre de vos adhérents, des pratiquants et des licenciés grâce au Golf d'Entreprise avec le Pass Go For Golf[®].



Calendrier 2023 – Golf Entreprise

Calendrier 2023 – Golf Entreprise



ffgolf®
entreprise

EPREUVES FEDERALES

Coupe de France des Présidents d'AS GE	25 mars 2023	Golf du Haut Poitou (86)
Championnat par équipe de Pitch & Putt	15 / 16 avril 2023	Golf Pitch & Putt de Riom (63)
Championnat 2 ^{ème} Division GE	5 au 8 mai 2023	Golf de la Domangère (85)
Coupe de France par équipe	8 au 10 septembre 2023	Golf de Vichy Montpensier (43)
Championnat Fédéral	26 / 27 aout 2023	Golf de Tours Ardree (37)

EPREUVES DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

Coupe de l'Ouest	Ligues Bretagne & PDLL	Samedi 18 mars	Golf de la Bretesche (44)
Coupe des Présidents	Ligue Pays de la Loire	Samedi 04 février	Golf de l'Ile d'Or

QUALIFICATION COUPE DE FRANCE, CHAMPIONNAT INDIVIDUEL STROKE BRUT / EQUIPE STROKE NET + PITCH & PUTT

1 ^{ère} manche	Ligue Pays de la Loire	Samedi 1 ^{er} avril	Carquefou (après-midi)
2 ^{ème} manche	Ligue Pays de la Loire	Dimanche 02 avril	Carquefou (matin ou après-midi)
Champ. P&P 2022 <small>qualif. 2022</small>	Ligue Pays de la Loire	Samedi 04 Mars	Golf Compact d'Avrillé (49)

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISIONS 1, 2 ET 3 - PARCOURS SUR LA REGION

1 ^{ère} manche	ASGEN	11 mars	St Jean de Monts (85)
2 ^{ème} manche	CSAD 49 + ST Golf	03 juin	Sablé Solesmes (72)
3 ^{ème} manche	ASMN	02 septembre	Nantes - Ile d'Or (49)
4 ^{ème} manche	2F OPEN 44 + PGA Police	30 septembre	Laval (53)
5 ^{ème} manche	AS CHU Nantes	14 octobre	La Bretesche (44)

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISION 4 - PARCOURS SUR LA REGION

1 ^{ère} manche	ASCAEN	11 mars	La Domangère (85)
2 ^{ème} manche	Airbus Nantes	03 juin	Golf d'Anjou Champigné (49)
3 ^{ème} manche	ALC 44	02 septembre	Baugé (49)
4 ^{ème} manche	MANITOU	30 septembre	Nantes Erdre (44)
5 ^{ème} manche	Orange MLK	14 octobre	PSGCV (85)

CHAMPIONNAT LIGUE DIVISION 5 - PARCOURS SUR DEPARTEMENTS 44 / 49 EN PRIORITE - ZONE CENTRALE POUR LA D5

1 ^{ère} manche	SGTD Totalénergies	11 mars	Pornic (44)
2 ^{ème} manche	ASPTT	03 juin	Golf d'Angers St Jean des Mauvrets (49)
3 ^{ème} manche	THALES	02 septembre	Cholet (49)
4 ^{ème} manche	ATSCAF 44	30 septembre	Avrillé (49)
5 ^{ème} manche	ASGEN	14 octobre	Savenay (44)

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ZONE OUEST ET ZONE EST

	DATES	CD 44 - 85	CD 49 - 53 - 72
1 ^{ère} manche	11 / 03	Nantes Ile d'Or	Le Mans 24h
2 ^{ème} manche	03 / 06	La Domangère	Saumur
3 ^{ème} manche	02 / 09	Pornic	Laval
4 ^{ème} manche	03 / 09	Guérande	Sablé-Solesmes
5 ^{ème} manche	14 / 10	St Jean de Monts	Golf d'Anjou - Champigné

Tableau des rencontres de 2023 pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Divisions

Manche	Division 1		Trou 1	Division 2		trou 10	Division 3 Poule A		Trou 1	Division 3 Poule B		Trou 10
	Manche 1 11 mars St Jean de Monts Club Organisateur ASGEN	ASGEN	2F OPEN 49	9h00 9h10	ASCM Nantes	ASPEIN	9h00 9h10	ASPTT	ATSCAF 44	10h00 10h10	ASGESNA	COSTA
ASMN Nantes		AIRBUS Nantes	9h20 9h30	ASLAN	AS CSAD 49	9h20 9h30	SOREGOR Sport	AIRBUS St Nazair	10h20 10h30	AS TONUS	2F OPEN 49	10h20 10h30
AS CHU Nantes		ASPTT	9h40 9h50	ALC 44	2F OPEN 44	9h40 9h50	SGTD Total	AGISEP	10h40 10h50	ST Golf	PGA Police	10h40 10h50
Manche 2 3 juin Sablé Solesmes Club Organisateur CSAD49 + ST Golf	AIRBUS Nantes	ASGEN	9h00 9h10	AS CSAD 49	ALC 44	9h00 9h10	AIRBUS St Nazair	ASPTT	10h00 10h10	2F OPEN 49	ST Golf	10h00 10h10
	2F OPEN 49	AS CHU Nantes	9h20 9h30	ASPEIN	ASLAN	9h20 9h30	AGISEP	SOREGOR Sport	10h20 10h30	COSTA	AS TONUS	10h20 10h30
	ASPTT	ASMN Nantes	9h40 9h50	2F OPEN 44	ASCM Nantes	9h40 9h50	ATSCAF 44	SGTD Total	10h40 10h50	PGA Police	ASGESNA	10h40 10h50
Manche 3 2 septembre Ile d'Or Club Organisateur ASMN	ASMN Nantes	2F OPEN 49	9h00 9h10	ALC 44	ASPEIN	9h00 9h10	ASPTT	AGISEP	10h00 10h10	ST Golf	COSTA	10h00 10h10
	AS CHU Nantes	ASGEN	9h20 9h30	AS CSAD 49	2F OPEN 44	9h20 9h30	AIRBUS St Nazair	ATSCAF 44	10h20 10h30	2F OPEN 49	PGA Police	10h20 10h30
	ASPTT	AIRBUS Nantes	9h40 9h50	ASLAN	ASCM Nantes	9h40 9h50	SOREGOR Sport	SGTD Total	10h40 10h50	AS TONUS	ASGESNA	10h40 10h50
Manche 4 30 septembre Laval Club Organisateur 2F OPEN 44 + PGA Police	AIRBUS Nantes	AS CHU Nantes	9h00 9h10	2F OPEN 44	ASLAN	9h00 9h10	SGTD Total	ASPTT	10h00 10h10	PGA Police	AS TONUS	10h00 10h10
	ASGEN	ASMN Nantes	9h20 9h30	ASPEIN	AS CSAD 49	9h20 9h30	AGISEP	AIRBUS St Nazair	10h20 10h30	COSTA	2F OPEN 49	10h20 10h30
	2F OPEN 49	ASPTT	9h40 9h50	ASCM Nantes	ALC 44	9h40 9h50	ATSCAF 44	SOREGOR Sport	10h40 10h50	ASGESNA	ST Golf	10h40 10h50
Manche 5 14 octobre La Brêtesche Club Organisateur AS CHU Nantes	AS CHU Nantes	ASMN Nantes	9h00 9h10	ASLAN	ALC 44	9h00 9h10	SOREGOR Sport	ASPTT	10h00 10h10	AS TONUS	ST Golf	10h00 10h10
	AIRBUS Nantes	2F OPEN 49	9h20 9h30	2F OPEN 44	ASPEIN	9h20 9h30	ATSCAF 44	AGISEP	10h20 10h30	PGA Police	COSTA	10h20 10h30
	ASPTT	ASGEN	9h40 9h50	AS CSAD 49	ASCM Nantes	9h40 9h50	AIRBUS St Nazair	SGTD Total	10h40 10h50	2F OPEN 49	ASGESNA	10h40 10h50

Tableau des rencontres de 2023 pour la 4^{ème} Division

Manche	Division 4 Poule A		Trou 1	Division 4 Poule B		trou 10	Division 4 Poule C		Trou 1	Division 4 Poule D		Trou 10
Manche 1 11 mars La Domangère Club Organisateur ASCAEN	ASCAEN	ALC 44	9h00 9h10	2F OPEN 44	CIC Ouest	9h00 9h10	ESCAAM	AGJSEP	10h00 10h10	PGA Police Angers	BPGO	10h00 10h10
	ASGEN	ASAA	9h20 9h30	ORANGE MLK	ATSCAF 44	9h20 9h30	ASCEMA	2F OPEN 85-1	10h20 10h30	USAC	2F OPEN 85-2	10h20 10h30
	AIRBUS Nantes-1	MANITOU	9h40 9h50	AIRBUS Nantes-2	ASLAN	9h40 9h50	CG La Mayenne	ATSCAF 49	10h40 10h50	ASMN Nantes	CE MMA Le Mans	10h40 10h50
Manche 2 3 juin Golf Anjou - Champigné Club Organisateur Airbus Nantes	ASAA	AIRBUS Nantes-1	9h00 9h10	ATSCAF 44	AIRBUS Nantes-2	9h00 9h10	2F OPEN 85-1	CG La Mayenne	10h00 10h10	2F OPEN 85-2	ASMN Nantes	10h00 10h10
	ALC 44	ASGEN	9h20 9h30	CIC Ouest	ORANGE MLK	9h20 9h30	AGJSEP	ASCEMA	10h20 10h30	BPGO	USAC	10h20 10h30
	MANITOU	ASCAEN	9h40 9h50	ASLAN	2F OPEN 44	9h40 9h50	ATSCAF 49	ESCAAM	10h40 10h50	CE MMA Le Mans	PGA Police Angers	10h40 10h50
Manche 3 2 septembre Baugé Club Organisateur ALC44	AIRBUS Nantes-1	ALC 44	9h00 9h10	AIRBUS Nantes-2	CIC Ouest	9h00 9h10	CG La Mayenne	AGJSEP	10h00 10h10	ASMN Nantes	BPGO	10h00 10h10
	ASAA	MANITOU	9h20 9h30	ATSCAF 44	ASLAN	9h20 9h30	2F OPEN 85-1	ATSCAF 49	10h20 10h30	2F OPEN 85-2	CE MMA Le Mans	10h20 10h30
	ASGEN	ASCAEN	9h40 9h50	ORANGE MLK	2F OPEN 44	9h40 9h50	ASCEMA	ESCAAM	10h40 10h50	USAC	PGA Police Angers	10h40 10h50
Manche 4 30 septembre Nantes Erdre Club Organisateur MANITOU	MANITOU	ASGEN	9h00 9h10	ASLAN	ORANGE MLK	9h00 9h10	ATSCAF 49	ASCEMA	10h00 10h10	CE MMA Le Mans	USAC	10h00 10h10
	ALC 44	ASAA	9h20 9h30	CIC Ouest	ATSCAF 44	9h20 9h30	AGJSEP	2F OPEN 85-1	10h20 10h30	BPGO	2F OPEN 85-2	10h20 10h30
	ASCAEN	AIRBUS Nantes-1	9h40 9h50	2F OPEN 44	AIRBUS Nantes-2	9h40 9h50	ESCAAM	CG La Mayenne	10h40 10h50	PGA Police Angers	ASMN Nantes	10h40 10h50
Manche 5 14 octobre PSGCV Club Organisateur ORANGE MLK	ASGEN	AIRBUS Nantes-1	9h00 9h10	ORANGE MLK	AIRBUS Nantes-2	9h00 9h10	ASCEMA	CG La Mayenne	10h00 10h10	USAC	ASMN Nantes	10h00 10h10
	MANITOU	ALC 44	9h20 9h30	ASLAN	CIC Ouest	9h20 9h30	ATSCAF 49	AGJSEP	10h20 10h30	CE MMA Le Mans	BPGO	10h20 10h30
	ASAA	ASCAEN	9h40 9h50	ATSCAF 44	2F OPEN 44	9h40 9h50	2F OPEN 85-1	ESCAAM	10h40 10h50	2F OPEN 85-2	PGA Police Angers	10h40 10h50

Tableau des rencontres de 2023 pour la 5^{ème} Division

Manche	Division 5 Poule A		Trou 1	Division 5 Poule B		trou 10	Division 5 Poule C		Trou 1	Division 5 Poule D		Trou 10
	Manche 1 11 mars Pornic Club Organisateur SGTD Total	ORANGE MLK	ASMN Nantes	9h00 9h10	ASCM Nantes	SGTD Total	9h00 9h10	AS CSAD 49-1	CE MMA Le Mans	10h00 10h10	AS CSAD 49-2	USAC
2F OPEN 44		ASPTT	9h20 9h30	ALC44	AS CHU Nantes	9h20 9h30	ASGESNA	Caisse Epargne	10h20 10h30	ESCAAM	CM Laval	10h20 10h30
THALES		ATSCAF 44	9h40 9h50	MANITOU	AS-GE Absente	9h40 9h50	SOREGOR Sport	AS-GE Absente	10h40 10h50	2F OPEN 85	AS-GE Absente	10h40 10h50
Manche 2 3 juin Angers - Mauvrets Club Organisateur ASPTT	ASPTT	THALES	9h00 9h10	AS CHU Nantes	MANITOU	9h00 9h10	Caisse Epargne	SOREGOR Sport	10h00 10h10	CM Laval	2F OPEN 85	10h00 10h10
	ASMN Nantes	2F OPEN 44	9h20 9h30	SGTD Total	ALC44	9h20 9h30	CE MMA Le Mans	ASGESNA	10h20 10h30	USAC	ESCAAM	10h20 10h30
	ATSCAF 44	ORANGE MLK	9h40 9h50	AS-GE Absente	ASCM Nantes	9h40 9h50	AS-GE Absente	AS CSAD 49-1	10h40 10h50	AS-GE Absente	AS CSAD 49-2	10h40 10h50
Manche 3 2 septembre Cholet Club Organisateur THALES	THALES	ASMN Nantes	9h00 9h10	MANITOU	SGTD Total	9h00 9h10	SOREGOR Sport	CE MMA Le Mans	10h00 10h10	2F OPEN 85	USAC	10h00 10h10
	ASPTT	ATSCAF 44	9h20 9h30	ALC44	ASCM Nantes	9h20 9h30	ASGESNA	AS CSAD 49-1	10h20 10h30	ESCAAM	AS CSAD 49-2	10h20 10h30
	2F OPEN 44	ORANGE MLK	9h40 9h50	AS CHU Nantes	AS-GE Absente	9h40 9h50	Caisse Epargne	AS-GE Absente	10h40 10h50	CM Laval	AS-GE Absente	10h40 10h50
Manche 4 30 septembre Avrillé Club Organisateur ATSCAF 44	ATSCAF 44	2F OPEN 44	9h00 9h10	MANITOU	ASCM Nantes	9h00 9h10	SOREGOR Sport	AS CSAD 49-1	10h00 10h10	AS CSAD 49-2	2F OPEN 85	10h00 10h10
	ASMN Nantes	ASPTT	9h20 9h30	SGTD Total	AS CHU Nantes	9h20 9h30	CE MMA Le Mans	Caisse Epargne	10h20 10h30	USAC	CM Laval	10h20 10h30
	ORANGE MLK	THALES	9h40 9h50	ALC44	AS-GE Absente	9h40 9h50	ASGESNA	AS-GE Absente	10h40 10h50	ESCAAM	AS-GE Absente	10h40 10h50
Manche 5 14 octobre Savenay Club Organisateur 2F OPEN 44	2F OPEN 44	THALES	9h00 9h10	ALC44	MANITOU	9h00 9h10	ASGESNA	SOREGOR Sport	10h00 10h10	ESCAAM	2F OPEN 85	10h00 10h10
	ATSCAF 44	ASMN Nantes	9h20 9h30	AS CHU Nantes	ASCM Nantes	9h20 9h30	Caisse Epargne	AS CSAD 49-1	10h20 10h30	CM Laval	AS CSAD 49-2	10h20 10h30
	ASPTT	ORANGE MLK	9h40 9h50	SGTD Total	AS-GE Absente	9h40 9h50	CE MMA Le Mans	AS-GE Absente	10h40 10h50	USAC	AS-GE Absente	10h40 10h50

Vadémécum du Golf Entreprise de la Ligue de Golf des Pays de la Loire

Edition du 08 février 2023

